RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PYRÉNÉES ORIENTALES

NO	MBRE DE MEI	MBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	7

Objet de la Délibération : Déclassement de la parcelle B 963

2022/035

Extrait du registre

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 5 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux Le lundi 5 septembre

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre.

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie

Absents excusés: M. BUL Alain - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation: 31/08/2022

VU les articles L 2111-1 et L 2111-2 du code général de la propriété des personnes publiques définissant les biens du domaine public comme étant ceux qui appartiennent à une personne publique et sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public, et dans ce cas aménagés pour l'exécution des missions du service public en question,

VU l'article L 1311-1 du code général des collectivités territoriales posant le principe d'inaliénabilité des propriétés appartenant au domaine public,

CONSIDERANT que pour céder un bien de son domaine public, la commune doit préalablement déclasser le bien afin de l'incorporer dans son domaine privé,

CONSIDERANT que la parcelle B 963 de 333 m2 n'est plus affectée à l'usage du public ou à un service public,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prononcer formellement son déclassement afin de pouvoir constater par arrêté ultérieurement sa désaffectation et son déclassement du domaine public.

OUÏ l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal ;

- ... CONSTATE la désaffectation de la parcelle B 963 de 333 m2,
- ... SOLLICITE le déclassement de cette parcelle B 963,
- ... AUTORISE M. le Maire à céder ultérieurement ce bien devenu, après cette procédure, privé conformément à l'avis du service des domaines,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pierre Blues de réception en préfecture
Pierre Blues de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 06/10/202